

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Lutte
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1932 - 12 août 2005 - prix : 1 €

Les mauvais coups de l'été appellent les coups de colère de l'automne

Hiroshima et Nagasaki

p. 12

**Quand l'Etat américain
utilisait la terreur nucléaire**



Sommaire

Leur société

- p3** ■ Lutte contre les chômeurs mais pas contre le chômage
- p 5** ■ Le coût du téléphone
■ Pas de vacances pour les pauvres
■ Les actionnaires sont comblés
- p 4** ■ Élection à Nancy
■ Orléans : le boulot de Sarkozy
- p8** ■ Travail saisonnier
■ Les incendies de l'été
■ Le patriotisme de la richesse

Tribune

- Leurs vacances et les nôtres

Dans les entreprises :

- p 10** ■ Volkswagen-Forest à Bruxelles : menaces contre les travailleurs
■ STM (Maroc) : pour le respect des libertés syndicales
■ Bayer Lyon : refus de délation
- p11** ■ Hôpital au bord de la faillite
■ Limoges (Esquirol) : après l'agression de deux infirmières

Dans le monde

- p 6 et 7** ■ Grande-Bretagne : Blair et sa « guerre contre le terrorisme »
■ Israël : sur fond de racisme et de terrorisme
■ Argentine : pour Suez, l'eau c'est de l'argent
■ Chine : Plus de 100 morts dans une mine
■ Ukraine : les dividendes de la « révolution Orange »
- p 12** ■ Il y a soixante ans : Hiroshima et Nagasaki

Les militants de Lutte Ouvrière dans votre région

Les militants de Lutte Ouvrière poursuivent leurs périples d'été dans de nombreuses villes et régions du pays, afin de rencontrer la population laborieuse. Comme tout le monde a bien des choses sur le cœur, ça discute beaucoup !

Les témoignages de travailleuses et de travailleurs de peti-

tes ou moyennes entreprises, voire de grandes, ne manquent pas, sur les conditions de travail qu'imposent les patrons qui se croient tout permis... sauf lorsqu'ils se heurtent aux réactions de leurs salariés.

Et celles-ci sont plus nombreuses qu'on pourrait croire, même quand elles restent iso-



lées ou ignorées, même si elles ne se concluent pas toujours par un recul total des patrons. En tout cas, y compris dans les régions où l'emploi est sinistré, personne ne se résigne aux bas salaires, à la flexibilité des horai-

res de travail, aux conditions de travail aggravées.

Les discussions portent sur les moyens de résister, de repousser les coups portés aux travailleurs. Certains pensent que les élections de 2007 pourraient, en portant de nouveau les dirigeants du Parti Socialiste et leurs alliés au gouvernement, apporter une amélioration au sort des petites gens. En fait, le gouvernement de la droite fait oublier ce que l'Union de la gauche a fait, ou plutôt n'a pas fait, pendant les années où elle a été au gouvernement. Certains de nos interlocuteurs le voient bien et le disent.

Mais la passivité des syndicats et des partis qui se prétendent de gauche ne les encourage pas et ne fait rien pour leur redonner confiance en leur force collective.

Les patrons prétendent nous donner du travail, mais les travailleurs, eux, fabriquent leurs richesses et font monter leurs actions. Certains commencent à se rendre compte qu'ils pourraient bien renverser la vapeur.



Les villes étapes

Vendredi 12 août : Châteauneuf-lès-Martigues (Bouches-du-Rhône)

Samedi 13 août : Rognac

Normandie

Vendredi 12 août : Gournay-en-Bray (Seine-Maritime)

Samedi 13 août : Dieppe (Seine-Maritime)

Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Jura

Vendredi 12 août : Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) - Maison de quartier Saint-Denis

Samedi 13 août : Le Creusot (Saône-et-Loire)

Tarn - Aveyron

Vendredi 12 août : Montpellier (Hérault)

Samedi 13 août : Carcassonne (Aude)

Centre Ouest

Vendredi 12 août : Saint-Savin (Vienne) - place de la Libération

Samedi 13 août : Argenton-sur-Creuse (Indre) - place du Champ de Foire

Dimanche 14 août : Le Blanc (Indre) - Place André-Gasnier, et Buzançais (Indre) - près de la Mairie

Mardi 16 août : Châteauroux (Indre) - place M. Renaud et J.L. Barraud

Mercredi 17 août : Descartes (Indre-et-Loire) - place Milo-Freslon

Jeudi 18 août : Château-Renaud (Indre-et-Loire) -

Picardie - Aisne

Vendredi 12 août : Roye (Somme) et La Fère (Aisne)

Samedi 13 août : Tergnier (Aisne)

Mardi 16 août : Aulnoye-Aymeries et Bavay (Nord)

Mercredi 17 août : Le Nouvion-en-Thiérache et Aubenton (Aisne)

Jeudi 18 août : Poix-du-Nord et Étreux (Aisne)

Lorraine

Mardi 16 août : Uckange (Moselle)

Mercredi 17 août : Hayange (Moselle)

Jeudi 18 août : Boulay, Bouzonville (Moselle)

Pyrénées - Pays basque

Lundi 15 août : Jurançon (Pyrénées-Atlantiques)

Mardi 16 août : Pau (Pyrénées-Atlantiques)

Mercredi 17 août : Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)

Jeudi 18 août : Séméac (Hautes-Pyrénées)

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 8 août



Que mûrissent les raisins de la colère !

En annonçant le 2 août, à la veille de partir lui-même en vacances, que le « contrat nouvelle embauche », destiné aux entreprises de moins de vingt salariés, entrerait immédiatement en vigueur, le Premier ministre s'est même permis de prétendre que celui-ci constituait un « progrès tout à fait considérable », sous prétexte que « 70 % des contrats proposés sont aujourd'hui des CDD ».

Mais s'il y a tant de CDD, si ceux-ci ne sont pas en pratique limités, comme le prévoit expressément la loi, à des circonstances exceptionnelles, comme le remplacement d'un salarié malade ou un « surcroît momentané d'activité », à qui la faute ? Si ce n'est aux patrons qui agissent sans contrôle et tournent la loi en toute impunité, grâce aux gouvernements successifs qui les ont laissés faire.

Ce « contrat nouvelle embauche » marque un recul par rapport au CDD, puisque l'employeur ne peut pas rompre ce dernier avant son terme, sauf en évoquant une faute professionnelle grave, alors qu'avec le nouveau contrat inventé par de Villepin, et sa « période d'essai » de deux ans, le patron n'aura même pas besoin de donner une raison pour procéder à un licenciement durant cette période.

Quand il a présenté son projet, en juin dernier, de Villepin avait affirmé que celui-ci serait « plus protecteur » pour le salarié, qu'il prévoirait des indemnités en cas de perte de l'emploi. En fait d'indemnisation, le salarié licencié recevra du patron une prime de licenciement correspondant à 8 % des salaires perçus. Et ce n'est qu'à condition d'avoir travaillé pendant au moins quatre mois qu'il recevra de l'État 16,40 euros (environ 110 francs) par jour... pendant un mois. C'est dire que le salarié qui sera licencié sans explication au bout de trois mois touchera une prime de huit jours, et n'aura droit à aucune indemnité de chômage. C'est cela la « protection sociale » telle que la conçoit de Villepin.

Que ces textes n'avantagent que le patronat, c'est

l'évidence même. Laurence Parisot, la nouvelle présidente du Medef, a salué des ordonnances qui vont « dans le bon sens » et qui constituent « un signal positif » pour les patrons, qui souhaitent évidemment la généralisation de ce contrat à toutes les entreprises.

Mais, comme son prédécesseur Seillière, elle s'empresse d'en demander encore plus : « Il est clair qu'il ne faudra pas s'arrêter là et que d'autres initiatives, relatives notamment aux prélèvements obligatoires, seront également nécessaires pour remonter la pente ». En clair, cela veut dire que les patrons des grandes entreprises, qui font pourtant des profits records, voudraient payer moins d'impôt, et obtenir de nouvelles diminutions des charges sociales, qui aggraveront évidemment le déficit de la Sécurité sociale.

Quant à créer de nouveaux emplois, il ne faut pas compter pour cela sur le « contrat nouvelle embauche ». Les patrons n'embauchent pas pour « donner du travail » aux ouvriers, mais lorsque cela leur permet d'augmenter leurs profits. Et ceux qui utiliseront le nouveau contrat ne feront que profiter de l'opportunité que leur offre le gouvernement.

Les confédérations syndicales ont été quasiment unanimes à dénoncer ce « contrat nouvelle embauche », qui ne concerne pour l'instant que les petites entreprises, mais dont le Premier ministre lui-même a reconnu qu'il pourrait bien se généraliser aux plus grandes. Elles ont évidemment raison. Mais il ne sert à rien de se contenter de condamner, ou de demander l'ouverture de négociations, qui ne changeront rien à la politique du patronat et du gouvernement. Pour les faire reculer, il faudra changer le rapport de forces.

Bien malgré lui, de Villepin va peut-être y contribuer. Suivant une vieille tactique politique, il a voulu profiter des congés d'été pour faire son mauvais coup. Mais c'est en août que mûrissent les raisins... Ceux de la vigne, bien sûr, mais aussi, peut-être, les raisins de la colère. C'est en tout cas ce qu'il faut souhaiter.

Arlette LAGUILLER

• « Suivi de la recherche d'emploi »

Contre les chômeurs, pas contre le chômage

Le décret relatif « au suivi de la recherche d'emploi » vient finalement d'être publié au *Journal Officiel*. Ce nouveau dispositif de contrôle des chômeurs s'inscrit dans le plan Borloo dit de « cohésion sociale ». Il devait prendre effet depuis plusieurs semaines, mais le gouvernement a attendu que le référendum sur la Constitution européenne soit passé pour publier les décrets d'application. Preuve qu'il n'ignorait pas le caractère impopulaire de cette nouvelle mesure. Ce nouveau système va se traduire par une accélération de la radiation de nombreux chômeurs de la liste des « demandeurs d'emploi ».

Par exemple, un refus sans motif légitime (mais quel refus sera considéré comme légitime ?) d'un emploi, d'une formation et, pour un jeune, d'un contrat d'apprentissage pourra entraîner une baisse de 20 % des allocations pendant deux à six mois. En cas de récurrence, la

baisse de l'allocation atteindra 50 % ou un à six mois de radiation. Pour une absence de réponse à une convocation ou l'insuffisance de recherche d'emploi, le chômeur pourra être sanctionné par deux mois de suppression de l'allocation et, en cas de récurrence, cette sup-

pression pourra être définitive. En cas de déclaration considérée comme inexacte, la radiation peut être là aussi définitive.

Les Assedic établiront les dossiers d'infraction et le préfet décidera de la sanction. Dans les cas de non-réponse à une convocation, le chômeur pourra voir son allocation directement suspendue par les Assedic. La radiation existait déjà lorsque le chômeur ne se présentait pas aux convocations, déclare aujourd'hui le gouvernement qui explique qu'en 2003, seuls 0,07 % des chômeurs auraient été radiés. Cette faible efficacité dans les radiations s'expliquait, nous

dit-on aujourd'hui, par le caractère trop expéditif de la sanction : la radiation définitive. Aujourd'hui, le gouvernement prétend rendre la sanction plus efficace en procédant selon plusieurs paliers. C'est évidemment un moyen de faire pression sur les chômeurs pour qu'ils acceptent n'importe quel travail, n'importe quels horaires, n'importe où.

On nous rassure la rengaine : s'il y a des chômeurs, c'est qu'ils refusent le travail. Sauf que, des emplois disponibles, il y en a beaucoup moins que des sans-emplois, les statistiques officielles le confirment. Sauf que ce sont les patrons qui

suppriment les emplois, et non les salariés qui les quitteraient pour « se la couler douce » au chômage. Les employeurs et eux seuls ont le pouvoir de débaucher ou d'embaucher. Et ils en décident souverainement, en fonction des besoins de leur production, c'est-à-dire de leurs profits.

Voilà pourquoi les mesures anti-chômage de Villepin-Borloo ne peuvent agir contre le chômage, mais peuvent seulement transformer les chômeurs déclarés en chômeurs non déclarés. C'est cela l'objectif du gouvernement, et rien d'autre.

S.L.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Leurs vacances et les nôtres

On les aura entendus les restaurateurs, hôteliers et autres directeurs d'offices du tourisme, se plaindre de la mauvaise saison estivale dans l'hexagone. Moins de chambres réservées, pour des durées moins importantes. Des familles qui partent, mais qui dépensent moins. Et l'argent qui ne rentre pas. Ces « difficultés » des professionnels du tourisme ne nous feront pas pleurer. Cela dit, elles reflètent un phénomène nouveau : avec le recul du pouvoir d'achat depuis 20 ans, les budgets vacances rétrécissent.

10 millions de Français ne sont jamais partis en vacances, 20 millions n'en prendront pas cette année. Les voyages forment la jeunesse ? Peut-être, mais les jeunes partent justement de moins en moins. D'après le ministère du tourisme lui-même, cette « baisse sensible » est « en grande partie liée aux difficultés économiques : prolongement des études, précarité de l'emploi, petits boulots, stages, chômage. » Pourtant, la loi de « lutte contre l'exclusion » de 1998 avait reconnu les vacances comme un droit fondamental de l'individu au même titre que le logement ou la santé. Comme quoi les belles paroles, même venant d'un gouvernement de gauche – Jospin était premier ministre à l'époque, ne suffisent pas. D'ailleurs, les 35 heures, censées permettre un accès plus large aux loisirs, n'ont rien changé, elles ont même accru les inégalités face aux vacances.

Le gouvernement de droite, lui, affiche moins d'hypocrisie, mais plus de cynisme. Son mot d'ordre depuis 2002 : au boulot ! Et, une fois n'est pas coutume, il montre l'exemple. Autant les vacances des ministres en 2003 ont été largement remarquées, puisque rien ne semblait pouvoir troubler leur repos, pas même la mort de 15 000 personnes âgées victimes de la vétusté des hôpitaux et des maisons de retraite pendant la canicule. Autant leur travail acharné de cet été risque de laisser des traces.

Par un décret du 5 août, le gouvernement fait d'une pierre deux coups avec une tactique vieille comme le chômage de masse : en systématisant le contrôle des demandeurs d'emploi, il tente de renforcer le préjugé du chômeur-profiteur, de faire passer les victimes pour les coupables. En radiant ceux qui refusent les emplois sous-

payés, à temps partiel ou trop loin de chez eux, il fait baisser les statistiques du chômage et offre aux patrons des salariés forcés d'accepter leurs conditions. Cette mesure votée par le parlement UMP avec la « loi de cohésion sociale » ne fait que prolonger celle votée par le parlement socialiste en 2001, non moins hypocritement appelée « Plan d'Aide au Retour à l'Emploi ». Depuis 20 ans, tous les gouvernements aggravent la pauvreté, l'exploitation et l'insécurité sociale en prétendant lutter contre le chômage. Un bluff qui ne durera pas éternellement...

Bien sûr ce n'est pas la seule attaque estivale : le Contrat Nouvelle Embauche, appliqué depuis le 4 août fait de la précarité la règle. Pour l'instant dans les entreprises de moins de 20 salariés, mais après ? La rémunération du livret A, souvent la seule épargne des ménages modestes, baisse à nouveau, pour atteindre 2 %, autant dire rien si l'on tient compte de l'inflation. Les autoroutes devraient être en grande partie privatisées dès la fin du mois, au détriment des usagers, qui verront les tarifs augmenter, et des salariés dont les conditions de travail pourraient encore se dégrader.

Pourtant, tout le monde ne semble pas subir cette « crise économique » dont le gouvernement nous rebat les oreilles : le tourisme aérien atteint des niveaux records vers les destinations luxueuses, les ventes de yachts explosent... Certains passent des vacances de rêve malgré le mauvais temps ! C'est que les patrons ont bien des choses à fêter : les entreprises du CAC 40 ont publié leurs comptes pour le premier semestre : Total : + 44 %, Arcelor : + 117 %, Renault : + 52 %, Société Générale : + 30 % et, record des records, France Télécom : + 340 % ! Toujours d'actualité le slogan : « De l'argent, il y en a, dans les caisses du patronat ». Pour nos salaires et pour l'emploi, c'est là qu'on le prendra !

Des riches toujours plus riches, des pauvres de plus en plus nombreux et un gouvernement qui tente de faire passer ses coups bas en douce : tous comptes faits, le mois d'août n'est pas si différent du reste de l'année. À nous d'œuvrer pour que la rentrée sociale leur fasse regretter les vacances !

Raphaël PRESTION

Convergences Révolutionnaires n° 40 (juillet-août 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Main basse sur l'argent public.

Articles : Après le référendum : les élections ou les luttes – Allemagne : une nouvelle gauche... 100 % électoraliste – Le modèle britannique : changer les chômeurs en précaires – Importations et délocalisations : l'épouvantail chinois – Afrique du Sud : la nouvelle révolte des townships – Des livres pour l'été : de Marx... aux polars.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• 4 et 11 septembre

Une élection législative partielle dans la 1^{ère} circonscription de Nancy

Ce scrutin est provoqué par Laurent Henart, ex-ministre de Raffarin, qui avait été élu député aux législatives de 2002, mais qui avait dû abandonner ce mandat lorsqu'il a été promu secrétaire d'État à l'Insertion professionnelle des jeunes.

Raffarin ayant dû, sur ordre de Chirac, fermer son gouvernement en faillite, le repreneur, Villepin, n'a pas accepté de reprendre Laurent Henart. Dans les plans sociaux, on le sait, il y en a toujours qui restent sur le bord du chemin.

Du coup, Laurent Henart a fait démissionner son suppléant, qui l'avait remplacé, pour pouvoir se reclasser lui-même avec l'aide des électeurs. Pousse-toi de là, que je m'y mette !

Bien sûr, le poste serait moins bon que celui qu'il occupait au gouvernement mais, le patronat le dit assez, si l'on veut échapper au chômage, il faut accepter ce qu'on trouve sur le marché de l'emploi.

Cependant pourquoi les électeurs voudraient-ils d'un candidat dont Villepin, pourtant son ami politique, n'a pas voulu. Peut-être n'avait-il pas fait ses preuves ?

Évidemment il y a une majorité de droite dans cette circonscription mais, vu le bilan désastreux du gouvernement auquel appartenait Laurent Henart, ses références sont loin d'être bonnes et l'opinion de la majorité des électeurs peut avoir changé.

• Orléans (Loiret)

La préfecture intensifie le boulot de Sarkozy

Jeudi 28 juillet, au matin, la gendarmerie de Beaugency (près d'Orléans) a arrêté une famille tchétchène, l'a conduite au centre de rétention, puis embarquée vers l'avion en direction de l'Allemagne. Cette famille, composée d'un jeune enfant, de sa sœur et du mari de celle-ci, avait quitté la Tchétchénie après le massacre de leurs parents. Installée à Beaugency depuis janvier dernier, elle avait reçu le soutien d'un comité d'habitants, d'enseignants et de parents d'élèves de l'école où le jeune enfant était scolarisé. Mais aucun argument, même la plus simple humanité, n'a arrêté les autorités. Un rassemblement a eu lieu le soir même devant la préfecture pour faire connaître ces faits et la presse locale a relaté l'écœurement, la révolte des proches et des enseignants de l'école du jeune enfant.

Cette même semaine, c'est la maman de Kankou, une jeune collégienne de Fleury-les-Aubrais qui a reçu une lettre de la préfecture lui demandant de quitter le territoire alors même que cette jeune Malienne risque l'excision si elle revient au pays ! Là aussi, des membres d'un comité de soutien sont allés les soutenir à

Les candidatures enregistrées à la préfecture de Meurthe-et-Moselle sont déjà nombreuses :

À droite, il y aura d'abord Laurent Henart lui-même, soutenu par l'UMP, le parti de Chirac et de Sarkozy ;

- un candidat de l'UDF, autre parti de la majorité de droite ;

- et, selon toute vraisemblance, un candidat du Front National.

Par ailleurs sont déjà déclarées :

- une candidature des Verts ;

- et, surprise, deux candidatures socialistes : Mathieu Klein, qui a fait voter « non » au référendum sur la Constitution européenne, et pourtant candidat officiel du Parti socialiste ; et d'autre part Jean-Jacques Denis, ancien député PS dans cette circonscription jusqu'en 2002, était un défenseur du « oui » et se présente comme « socialiste dissident » ;

- puis Annie Lévi-Cyferman, militante associative, soutenue par le PCF et la LCR, qui ne présentent donc pas leurs propres candidats ;

- enfin **Christiane Nimsgern, aide-soignante au CHU, déjà candidate en 2002, sera la candidate de Lutte Ouvrière.**

Nous souhaitons que les travailleuses et les travailleurs, les chômeuses et les chômeurs, votent pour cette candidature du parti d'Arlette Laguiller qui a toujours été dans le camp des travailleurs sans jamais s'en détourner.

la préfecture et exiger que cette famille puisse rester ici !

Quant à Adjo et ses deux filles, dont nous parlions fin juin, si elles ont pu obtenir une prolongation provisoire de leur titre de séjour, il a fallu un recours au tribunal administratif pour que la préfecture renonce à mettre ses menaces d'expulsion vers la Côte-d'Ivoire à exécution. Et même avec ce jugement, la préfecture refusait dans un premier temps de l'autoriser à travailler, alors même que le directeur de l'institut où elle travaillait acceptait de la reprendre immédiatement ! Depuis, la préfecture ne cache pas son intention de remettre en cause ce jugement.

Il semble bien que Sarkozy veuille profiter de l'été pour accélérer les expulsions en comptant que, beaucoup d'enseignants, de parents et d'amis de ces familles étant en vacances, il serait plus facile de faire ce sale boulot. Pour l'instant, grâce à la mobilisation des comités entourant ces familles, il n'a pas pu le faire aussi facilement et discrètement que cela !

Correspondant local

Le PDG, le ministre et le coût du téléphone

Une note de la direction générale du Trésor et de la politique économique, qui aurait dû rester confidentielle, vient d'apparaître dans la presse. Elle jette un jour fort instructif sur la façon dont des grands groupes, tel France Télécom, font les poches du public, avec la complicité du gouvernement.

Actuel ministre des Finances et ancien président de France Télécom, Thierry Breton se trouve doublement aux premières loges de cette affaire. Fin février, alors qu'il était appelé au ministère des Finances pour y remplacer un Hervé Gaymard « grillé » par le scandale de son appartement de fonction de 600 m² aux frais du contribuable, Breton aurait beaucoup hésité avant d'accepter, selon les journaux, tant la place de président de France Télécom était

enviable.

Il est vrai que sa rémunération y était sans doute à la mesure des énormes bénéfices – 3,4 milliards d'euros en un an, 2,4 milliards de plus que prévu – que ce monsieur permettait d'empocher aux actionnaires de l'opérateur téléphonique, désormais privatisé et promu au rang d'une des vedettes de la Bourse. Comment empocher ce pactole ? Voilà précisément ce que décrivait la note du ministère des Finances.

Début 2005, France Télécom avait obtenu le feu vert des autorités pour augmenter de 23 % le tarif de ses abonnements, une hausse qu'aurait compensée une diminution de 26 % du coût des communications. Du moins c'est ainsi que la direction de France Télécom présentait les choses, Breton

prétendant : « *Tout le monde s'y retrouvera. La facture va baisser dès 2005 (et) France Télécom rendra plus de un milliard d'euros à ses clients* ». Évidemment, on pouvait avoir des doutes.

Le ministère des Finances, lui, n'en avait aucun sur le résultat de ce tour de passe-passe puisque, dans sa fameuse note, il déclarait que France Télécom allait en retirer « *inévitavelmente un avantage financier à court terme* », un gain pris dans la poche des abonnés et évalué à 1,3 milliard d'euros sur trois ans.

Un tel tour de passe-passe, c'est sans doute une bonne référence pour un ministre des Finances !

P.L.

Pas de vacances pour les plus pauvres

En France, soixante-dix ans après l'obtention des congés payés, près de quatre personnes sur dix ne partent jamais en vacances, indique le ministère du Tourisme, qui précise que dix millions de personnes ne sont jamais partis. Selon l'Institut national de la statistique, la majorité de ceux qui ne partent pas en sont empêchés par le manque d'argent.

La direction du tourisme estime que partir en vacances coûte en moyenne 44 euros par jour, ce qui écarte les RMistes, les chômeurs, ceux qui ne vivent que de petits boulots précaires, et même une partie des smicards, puisqu'il est quasi impossible d'envisager un budget vacances quand on fait à

peine face aux dépenses courantes.

L'an dernier étaient partis en vacances 90 % de cadres et seulement 48 % des ouvriers. Si 14,9 % des hommes ne partent pas, la proportion monte à 24,2 % pour les femmes. Là encore, ces chiffres trahissent des inégalités de revenus.

Le nombre de personnes partant en vacances avait progressé jusqu'en 1990. Depuis, il stagne au chiffre actuel.

Il existe des aides aux vacances mais elles restent conçues plutôt pour les salariés. Les travailleurs des grandes entreprises disposent d'un CE aux moyens importants. Les chèques-vacances bénéficient eux aussi plutôt aux employés des grandes

entreprises.

Ces dernières années, les infrastructures du tourisme social, ne répondant plus aux normes actuelles, ont été rénovées, mais le coût de cette rénovation s'est répercuté sur les tarifs qui ont grimpé d'autant. Des salariés qui gagnent suffisamment pour ne pas bénéficier des aides des caisses d'allocations familiales ou des municipalités, ont souvent cependant des revenus insuffisants pour y accéder.

Le ministère du Tourisme relève également que deux millions de jeunes de 15 à 24 ans, soit le quart des jeunes de cette tranche d'âge, ne partent pas non plus. Au total, trois mineurs sur dix restent dans leur cité. Il existe bien sûr de multiples initiatives qui tentent de promouvoir les vacances pour les jeunes, au niveau de l'État, des différentes collectivités territoriales, en particulier celles de gauche, autrefois très mobilisées sur ce sujet, ou encore de multiples associations comme le Secours Populaire français. Il reste, au regard du nombre de ceux qui ne partent pas, que les moyens mobilisés sont insuffisants.

C'est d'autant plus choquant que la société française est l'une des plus riches du monde, et que bien des travailleurs ou des jeunes salariés qui sont parmi ceux qui ne partent pas en vacances sont aussi ceux qui travaillent souvent très dur pour des salaires insuffisants.

Jacques FONTENOY

• Bénéfices des grandes entreprises

Les actionnaires sont comblés

À ceux qui nous disent que les entreprises seraient « écrasées de charges », « paralysées par le droit du travail », « minées par la concurrence internationale », les résultats semestriels des grandes entreprises françaises apportent un net démenti.

Arcelor, France Télécom, Renault, BNP Paribas et autres Total, la plupart des entreprises du CAC 40 (l'indice boursier français établi sur l'évolution des actions en Bourse des quarante plus grosses sociétés de l'hexagone) viennent d'annoncer de très bons résultats pour le premier semestre 2005, avec

explication conjoncturelle, les bons résultats de Total comme des autres grandes entreprises viennent pour une grande part de gains de productivité, quand une entreprise réalise la même production avec moins d'ouvriers, de l'abandon de toutes les activités jugées insuffisamment rentables, de rachats d'entreprises et donc de parts de marché, comme pour France Télécom en Espagne. Ils viennent aussi parfois d'une réduction volontaire de la production qui, créant une pénurie artificielle, garantit des prix élevés, voire en progression, comme pour Arce-



des profits bien souvent supérieurs aux pronostics des boursicoteurs.

Les profits semestriels de Renault par exemple atteignent 2,2 milliards. Alcatel a connu un excellent deuxième trimestre, avec un doublement de son résultat. France Télécom, lui, a triplé le sien, qui atteint 3,4 milliards d'euros, et se lance dans le rachat de la société espagnole Amena. Les profits de BNP Paribas dépassent aussi les 3 milliards d'euros tandis qu'Adidas augmente les siens de 50 % et rachète son concurrent américain Reebok. EADS voit son chiffre d'affaire progresser de 10 % et ses profits augmenter de plus de 100 %. Et surtout, Total bat tous les records avec des profits atteignant presque 6 milliards d'euros, en hausse de 41 % par rapport à l'année précédente. Cette entreprise, qui avait déjà réalisé le meilleur résultat de son histoire en 2004, bénéficie de la hausse des prix du pétrole : toute hausse d'un dollar par baril lui permet d'engranger 200 millions d'euros de profits supplémentaires...

Mais au-delà de cette

lor. Après avoir profité d'un boom mondial de l'acier, ce sidérurgiste a volontairement réduit de 1,5 million de tonnes sa production et compte poursuivre cette politique au troisième trimestre 2005.

Mais plus encore qu'à ces petites combines, la progression des profits est due à une exploitation accrue des travailleurs. La richesse de quelques-uns se nourrit du vol opéré sur le travail du plus grand nombre, à travers la distribution de dividendes toujours plus grands aux actionnaires. De ce point de vue, le résultat est atteint au-delà des espérances des actionnaires ! Les dividendes qui seront distribués en 2006 par les entreprises du CAC 40 au titre des résultats de 2005 devraient dépasser les 26 milliards d'euros et être en hausse de 18 % par rapport à l'année précédente (22,3 milliards). En 2005, ils étaient déjà en hausse de plus de 30 %. On est bien loin des hausses (mais peut-on décemment parler de hausses ?) qu'ont connues les salaires dans le même temps !

Sophie FALON

Silence ! Nicolas dort

Chacun s'imaginait que Sarkozy était sur le pied de guerre, 24 heures sur 24, pourchassant sans relâche les méchants, protégeant les bons. Déception, on nous apprend que parfois notre petit Nicolas se repose ou, pire, qu'il est en vacances.

C'est ce qu'a révélé le quotidien *Sud-Ouest* relatant que des éboueurs qui voulaient faire leur travail, dans un village proche de la dune du Pilat, furent rabroués par deux policiers qui montaient la garde auprès du gîte de vacances du ministre de l'Intérieur. Ils faisaient trop de bruit avec leur benne, en

maniant les poubelles à 6 h 30 du matin, risquant de tirer de son auguste sommeil le ministre de l'Intérieur. Les éboueurs eurent beau expliquer qu'ils ne faisaient que leur travail quotidien, pour lequel ils devaient se lever chaque jour à 5 heures du matin, rien n'y fit, la benne dut rebrousser chemin, et les ordures rester en place.

Décidément, ces gens de la France d'en bas ne respectent rien. Heureusement que la maréchaussée veille sur le sommeil de la France d'en haut.

JPV

• Grande-Bretagne

Blair et sa « guerre contre le terrorisme »

Malgré tous les efforts du gouvernement pour se servir des victimes des attentats du 7 juillet à Londres pour souder l'opinion publique derrière sa politique guerrière en Irak et en Afghanistan, au nom de la « guerre contre le terrorisme », ces attentats, comme les attentats manqués du 21 juillet, ont avant tout confirmé ce que bien des Anglais pensaient : à savoir qu'un jour ou l'autre la politique de Blair entraînerait de telles actions et qu'en Angleterre, comme à Kaboul ou à Bagdad, les victimes seraient des civils innocents, comme ceux assassinés là-bas par les bombes anglaises ou américaines.

Et la suite des événements n'a pas contribué à rallier l'opinion britannique à la cause gouvernementale.

Après l'assassinat par les sbires des services secrets britanniques, le 22 juillet dernier, de Joao-Carlos de Menezes, un jeune électricien brésilien qui se rendait à son travail, le chef de la police a révélé la consigne dite du « tirer pour tuer ». Ce policier plein de zèle



répressif a ajouté qu'il fallait s'attendre à d'autres « erreurs dramatiques de ce genre » et a fait savoir qu'il souhaitait voir le délai de garde à vue « au secret » passer de quatorze jours à quatre mois dans le cadre de la loi antiterroriste (loi qui a déjà été utilisée, par exemple, contre des manifestants pacifistes qui n'avaient rien de terroristes !).

Enfin, les Londoniens ont assisté avec stupeur, et surtout appréhension, à un incroyable déploiement de forces de policiers lourdement armés, omni-

présents dans les transports londoniens.

Tous ces événements ont choqué. Entretenir une telle atmosphère policière peut certainement aider le gouvernement à accentuer la peur que suscite le danger bien réel de nouvelles actions terroristes, dans un pays où l'intégrisme religieux est très actif, en partie grâce aux largesses d'un État qui s'est toujours servi des forces religieuses les plus réactionnaires pour encadrer les minorités immigrées sur son territoire.

• Israël

Sur fond de racisme et de terrorisme d'État

Jeudi 4 août, dans une ville arabe du nord d'Israël, un soldat de 19 ans est monté dans un bus et a ouvert le feu, tuant le chauffeur, deux étudiantes et un homme de 55 ans, avant d'être lynché par la foule.

Ce terroriste, sympathisant de l'extrême droite religieuse, avait déserté en emportant son arme, pour protester contre le retrait israélien de la bande de Gaza. Sa famille inquiète avait à plusieurs reprises contacté l'armée pour indiquer où il se trouvait et pour demander que son arme lui soit retirée. En vain.

Cet attentat antiarabe, qui n'est que le dernier d'une longue série, a suscité l'indignation de la population arabe d'Israël. Un appel à la grève a été lancé. Plus de 20 000 personnes ont suivi les funérailles des quatre victimes.

Le Premier ministre, Ariel Sharon, et plusieurs membres du gouvernement ont aussitôt condamné l'attentat et exigé une enquête prioritaire des services de sécurité. On se rappelle

pourtant les provocations anti-arabes de Sharon à Jérusalem, qui ont suscité la seconde Intifada, et sa politique constante de colonisation et d'annexion en Cisjordanie.

Eh bien le même Sharon a déclaré dans un communiqué : « Il s'agit d'un acte vil d'un terroriste juif assoiffé de sang qui a voulu porter atteinte à des citoyens innocents. » Il a présenté ses condoléances aux députés arabes du Parlement. Le ministre de l'Intérieur, lui, a dénoncé une provocation visant à faire échouer le plan de retrait de la bande de Gaza.

Le gouvernement israélien veut à tout prix éviter des mouvements de révolte et des émeutes en Israël même. À la différence des Arabes palestiniens des Territoires occupés, les Arabes israéliens ont la qualité de citoyens d'Israël, même si ce sont des citoyens de seconde zone, premières victimes du chômage, de la pauvreté, du manque d'infrastructures et de toutes sortes de discriminations.

Mais Sharon aura du mal à faire oublier que le geste du déserteur d'extrême droite se situe dans la ligne de la politique menée par lui-même et par tous les gouvernements depuis la création d'Israël en 1948.

Les extrémistes, la police, l'armée et les services secrets évitent en général de s'en prendre trop ouvertement aux Arabes israéliens, en territoire israélien. Il y règne pourtant une ambiance anti-Arabes odieuse et constante, que viennent conforter les lois et règlements discriminatoires.

Mais dans les Territoires occupés, aux multiples « check points », à la frontière et sur toutes les frontières intérieures que matérialise maintenant le « mur de la honte », tous les jours l'armée, les services secrets, les extrémistes religieux et même des colons ordinaires assassinent des Arabes palestiniens.

Vincent GELAS

Tony Blair a présenté, vendredi 5 août, une série de mesures qu'il envisage pour lutter contre le terrorisme, en prévenant que « les règles du jeu ont changé ». Il pourrait, par exemple, réviser les lois existantes, pour faciliter les expulsions de ceux jugés indésirables. Un étranger ayant entretenu des liens avec des sites internet, des librairies ou des centres religieux jugés extrémistes pourrait ainsi être expulsé. Les naturalisés pourraient perdre la nationalité britannique. Quant aux citoyens britanniques, ils seraient soumis à des contrôles renforcés, voire à la détention en cas de violation de ces contrôles. Des auditions

judiciaires auraient lieu avec un seul juge et sans jury. Autant de mesures répressives dont l'efficacité contre le terrorisme est discutable mais qui, si elles sont finalement mises en œuvre, pourraient être utilisées demain contre des travailleurs anglais combattifs.

Mais il y a bien peu de chances que Blair parvienne ainsi à convaincre la population que le fait de conserver des troupes britanniques en Afghanistan et en Irak justifie de lui faire courir de tels risques en vies humaines et de lui imposer un régime de plus en plus policier.

François ROULEAU

• Chine

Plus de cent morts dans une mine

En Chine, plus de cent mineurs se sont retrouvés coincés, dimanche 7 août, dans un puits de charbon de Daxing, situé dans une province du sud du pays. La possibilité qu'il y ait des survivants est très mince, car la mine a été inondée par des millions de mètres cubes d'eau. Au même moment, un autre accident, dû cette fois à un coup de grisou, survenait dans un puits d'une province située plus à l'ouest, coûtant la vie à quatorze mineurs.

D'après les statistiques gouvernementales chinoises, six mille ouvriers meurent ainsi chaque année dans les mines de charbon. Mais ce chiffre, pourtant déjà très élevé, est certainement minoré, et de beaucoup. Les sources non gouvernementales, elles, comme China Labor Watch, parlent de 20 000 morts par an.

Le gouvernement a multiplié les déclarations – ce qui ne lui coûte pas grand-chose – fustigeant les patrons des mines qui ignorent délibérément les règles de sécurité. C'est on ne peut plus exact, mais malheureusement pas très nouveau, ni suivi d'effet. Au nord-ouest du pays, le mois dernier, quatre-vingt-trois mineurs trouvèrent la mort parce que la direction avait délibérément ignoré une alerte au grisou pendant trois heures. Des puits de la région où se trouve celui de Daxing seraient concernés par un ordre de fer-

meture et seraient donc exploités en violation d'un ordre du gouvernement portant sur la révision des normes de sécurité.

Mais les mines privées ne sont pas les seules à ne pas respecter les normes de sécurité. Le quotidien de Hongkong *South China Morning Post* écrivait en 2004 que, dans un pays où l'on extrait 1,6 milliard de tonnes de charbon, le taux de mortalité dans les mines privées est de 12 morts par million de tonnes. Toujours d'après ce quotidien, dans celles gérées par l'État, qui bénéficient d'équipements un peu plus adaptés, on compte tout de même encore un mort par million de tonnes.

La Chine, qui possède 11,6 % des réserves mondiales, est le premier producteur de charbon du monde. Le charbon fournit 70 % des besoins énergétiques du pays. Or la consommation en électricité a augmenté de près de 15 % en un an. La demande croissante d'énergie et la course aux profits poussent à une exploitation



• **Ukraine**

Les « dividendes » de la « révolution orange »

En Ukraine, le président Iouchtchenko vient de découvrir à ses dépens cet été qu'à faire de la démagogie, celle-ci peut lui retomber sur la figure.

Fin 2004, Iouchtchenko s'était fait élire président en se présentant comme le chevalier blanc pourfendant la corruption et en s'appuyant sur une mobilisation populaire, ce que l'on avait appelé la « révolution orange ». Une bonne partie de la population vomissait le régime du précédent président, Koutchma, avec sa corruption et son

népotisme affiché. La fille de Koutchma, son fils adoptif, son gendre ainsi que des parents d'autres dirigeants trustaient les bonnes places et les rentes de situation : entreprises privatisées, direction d'administrations permettant d'empocher d'énormes pots-de-vin et de racketter des pans entiers de la vie sociale...

À peine intronisé, Iouchtchenko avait déclaré qu'il allait « rendre des comptes sur tout, y compris sur sa vie familiale ».

Autre équipe, même comportement

Six mois après le changement d'équipe au pouvoir à Kiev, non seulement la situation de la population ne s'est pas améliorée, mais elle s'est dégradée, ne serait-ce que du fait d'un regain sensible de l'inflation, sans que les salaires suivent. Et puis, ceux qui avaient des illusions sur la volonté de la nouvelle équipe de s'en prendre aux combines du pouvoir ont vite dû déchanter. Des journaux d'opposition ont publié la liste des « compères et commères de village » de Iouchtchenko, version ukrainienne de ce qu'un Premier ministre français appelait « les copains et les coquins ».

Pour les seuls époux Iouchtchenko, l'organigramme de leurs frères, sœurs, cousins ou relations plus éloignées qui ont des fonctions officielles et dont un enfant, un parent ou un proche occupe un poste dans le monde des affaires remplit une page de journal ! Et bien des membres de l'équipe dirigeante – à commencer par la Première ministre Timochenko et son premier adjoint – se font la guerre, au vu et au su de tous, pour placer leurs gens dans les allées du pouvoir, sources de richesse.

« Petits boulots » de rêve

Face à cela, le président a tenté de frapper un grand coup. Mi-juillet, il a violemment dénoncé l'« inspection routière » pour son incompétence et sa vénalité, dont font quotidiennement les frais des dizaines de milliers d'automobilistes. S'en prendre à cette institution – ses initiales DAI sonnent en ukrainien comme : « Fais passer la monnaie ! » – pouvait faire l'unanimité dans l'opinion, quand il apparut que le fils aîné du président venait d'être contrôlé par la DAI au volant d'une voiture valant 100 000 euros.

Lors d'une conférence de

presse, un journaliste demanda au président d'où venait cet argent. Iouchtchenko explosa devant les caméras et traita l'impudent de « tueur à gages ». Cela relança le scandale. Des journaux se répandirent sur les frasques de « monsieur fils » (ses dîners fins dans les restaurants les plus chers, son portable à 4 000 euros). Iouchtchenko prétendit que son fils de 19 ans se payait tout cela en travaillant à mi-temps.

Dans un pays où, même pour un travail à plein temps avec un trop-plein d'heures supplémentaires, les salaires ne dépassent pas 150 euros par mois pour l'immense majorité des gens, l'explication sonnait comme une provocation.

Tout est bon à prendre

Alors, pour clouer le bec à « ceux qui tentent de calculer les revenus » de ce rejeton doré, l'ex-chef du service juridique de la campagne présidentielle de Iouchtchenko se dévoua. Devenu responsable de l'administration fiscale, cet individu affirma qu'ayant détenu « les droits d'auteur de toutes les marques de la révolution orange », il les avait remis « personnellement » à Iouchtchenko junior. Des experts confirmèrent qu'on pouvait estimer ces droits – sur tout un bric-à-brac de tasses, T-shirts, cache-nez, fanions, bonnets, frappés de logos et slogans de la « révolution orange », qui se vendent dans la rue, des magasins, les halls de gare et aéroports – à 100 millions de dollars !

Le fils du président avait largement de quoi s'offrir sa BMW et faire le plein pendant des siècles. Quant à la population, et d'abord sa fraction qui a soutenu la « révolution orange », elle peut légitimement se sentir flouée. En tout cas, elle a de quoi être écœurée par les agissements de tous ces hauts bureaucrates. Quelle que soit la couleur dont ces gens s'affublent pour monter à l'assaut du pouvoir, une fois la victoire emportée, ils n'ont rien de plus pressé, comme le déclarait une sociologue citée par un quotidien ukrainien, que de « privatiser à leur profit une révolution populaire ».

Pierre LAFFITTE

• **Argentine :**

Pour Suez, l'eau c'est de l'argent

Une partie de bras de fer est engagée entre le gouvernement argentin et les dirigeants de la société privée Aguas Argentinas, la compagnie des eaux et égouts de Buenos-Aires, qui est une société dans laquelle le groupe français Suez est majoritaire.

Le président argentin, Nestor Kirchner, refuse d'accepter les augmentations de tarifs de la distribution et du traitement des eaux que Suez veut imposer et exige que cette société respecte ses engagements en matière d'équipements, d'installations et de services. Du coup Suez menace de se retirer. Et Kirchner parle de revenir sur la privatisation négociée en 1993 entre les dirigeants argentins d'alors et les représentants du groupe Suez (qui s'appelaient alors Lyonnaise des Eaux). Épreuve de force, ou marchandage ? En tout cas il est vraisemblable que la proximité de l'échéance politique que constituent les élections législatives argentines d'octobre ajoute à la tension. L'équipe dirigeante actuelle, qui se réclame du parti péroniste, voudrait bien compter sur les voix de la population des quartiers pauvres, principales victimes des conséquences des privatisations des services publics dont Carlos Menem, péroniste lui aussi, s'était fait le champion, il y a douze ans.

Pour obtenir la concession du service de l'eau de la ville de Buenos Aires et de sa banlieue – qui comptent quelque dix millions d'habitants – les dirigeants de Suez n'avaient pas lésiné sur les promesses. Les tarifs devaient baisser, les investissements destinés à apporter l'eau potable à 5 millions de personnes supplémentaires devaient être réalisés à court terme, les canalisations d'évacuation étendues et renouvelées.

Jusqu'en 2001 les profits de la filiale argentine atteignaient 15 à 20 %, deux à trois fois plus qu'en Europe. Les consommateurs payaient (encore plus facilement que dans le VII^e arrondissement de Paris, disaient les dirigeants de Suez), et bien sûr l'État argentin banquait. Mais dès que la crise de l'économie argentine de 2001-2002 s'est traduite par une baisse du niveau de vie de la population (entre autres d'une

partie des classes moyennes) et par une restriction des dépenses de l'État, la manne s'est appauvrie et les dirigeants de Suez ont maintenu leurs profits, notamment en diminuant les investissements.

Les privatisations ont profité, c'est certain, à une minorité d'Argentins. À ceux qui sont devenus les gros actionnaires et les cadres de la filiale argentine de Suez. Mais la très grande majorité de la population y a perdu, y compris les classes moyennes touchées par la crise de 2001-2002.

Quant aux classes populaires, aux millions d'habitants des énormes banlieues, le bilan est catastrophique pour elles. Quand il pleut, racontent des femmes de villes ouvrières comme La Matanza, l'eau ne s'écoule pas et les enfants pataugent dans un mélange d'eau de pluie et d'eaux usées insalubres. Le seul moyen d'assainissement est de faire bouillir l'eau pour nettoyer et faire lessive et vaisselle ; mais encore faut-il avoir les moyens d'acheter du combustible. Où sont les belles paroles du groupe Suez sur l'eau potable que la filiale Aguas Argentinas devait donner à 5 millions d'Argentins supplémentaires ?

La privatisation du service de l'eau, comme celle du gaz, du téléphone, a contribué à la dégradation des conditions de vie déjà très difficiles. C'est à juste titre que la population argentine s'en prend aux sociétés capitalistes comme Suez, France Télécom, Telefonica et bien d'autres. Ils ont raison de réclamer que l'eau soit un service public. Et tant mieux si demain Suez doit battre en retraite, en Argentine et ailleurs. Car ce n'est pas le seul pays où cette compagnie étend ses tentacules..

Mais cela ne donne pas pour autant une quelconque raison de faire confiance à l'équipe politique qui cherche à capitaliser le mécontentement pour gagner les prochaines élections, car tout dans la politique qu'elle mène depuis deux ans montre qu'elle est du côté des riches et des nantis.

Henriette MAUTHEY

ans



acharnée des mines, et surtout des mineurs.

Les bénéfices tirés de l'extraction du charbon sont d'autant plus énormes que les salaires des mineurs sont très bas. Ceux versés aux 3 000 mineurs de Sunjiawan au nord-est du pays ne représentent qu'un dixième de la valeur du charbon produit. Un mineur gagne environ 2,5 à 5 euros par jour, pour un travail épuisant et risqué.

Les propriétaires des mines ne veulent pas faire des investissements dans la sécurité, qui diminueraient d'autant leurs profits... Tout comme ceux des entreprises, locales ou occidentales, qui utilisent cette source d'énergie, et qui sont à ce titre tout autant responsables de la dangerosité des conditions de travail des mineurs.

Aline RETESSE

• Travail saisonnier

Exploitation accrue

Les saisonniers en lutte de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône).



Le travail saisonnier concerne chaque année environ 1,2 million de salariés en France, dont 420 000 dans le tourisme et 800 000 dans l'agriculture.

Les « contrats saisonniers » constituent une catégorie de CDD particulièrement avantageuse pour les patrons. D'une durée de huit mois maximum, ils ne sont concernés ni par le délai de carence entre deux contrats, ni par l'indemnité de précarité. Ils peuvent être renouvelés sans donner lieu à une requalification en CDI. Une revue patronale vantant les avantages de ce type de contrat pour les employeurs citait le cas d'un salarié recruté chaque saison depuis 22 ans qui s'est vu refuser la requalification en CDI de son CDD saisonnier.

Les salaires des saisonniers sont particulièrement bas : le SMIC horaire, et parfois le SMIC agricole, encore plus bas. Quand les récoltes sont payées au rendement, certains n'atteignent même pas ce SMIC. Le libellé d'une annonce de l'ANPE présentant le travail de la récolte de pommes est édifiante : « Il faut allier rapidité et dextérité dans l'exécution pour atteindre le rendement journalier. (...) La rémunération est basée sur le SMIC agricole : 7,61 euros/h. Il n'y a pas de possibilité d'hébergement sur les exploitations et la nourriture n'est pas assurée. Les vergers étant éloignés des gares ou stations d'autobus, il est souhaitable d'avoir un véhicule de locomotion ».

Les employeurs peuvent aussi faire appel à des travailleurs étrangers au travers de contrats OMI (Office des

Migrations Internationales).

13 500 travailleurs originaires du Maroc, de la Tunisie ou de la Pologne sont ainsi embauchés pour travailler en France durant 6 à 8 mois. Ils n'ont droit ni au regroupement familial ni à une carte de séjour. Ils cotisent aux ASSEDIC mais n'ont pas droit au chômage. À la fin de leur contrat, ils n'ont que 10 jours pour quitter le territoire, et sont soumis au chantage du patron pour obtenir la réembauche l'année suivante.

La récente grève de travailleurs OMI employés dans des vergers des Bouches-du-Rhône (voir LO n° 1929 et 1930) a révélé les conditions de vie et de travail déplorables imposées à cette catégorie de salariés particulièrement vulnérable.

Mais quels que soient les emplois saisonniers, dans le tourisme comme dans l'agriculture, les horaires légaux sont rarement respectés, les heures supplémentaires souvent non déclarées, réglées de la main à la main à un taux inférieur au SMIC... quand elles sont payées !

Le problème du logement est significatif. Dans les stations balnéaires ou les stations de ski où sont employés les saisonniers du tourisme, le logement n'est généralement pas fourni par l'employeur et les loyers restent inaccessibles à des smicards ! Comme les logements sociaux sont insuffisants, certains patrons vont même jusqu'à proposer aux salariés saisonniers de dormir sur la plage à proximité du matériel pour le surveiller pendant la nuit, proposant généreusement en échange de ce travail supplémentaire de « veiller de nuit » une petite augmenta-

tion de salaire !

Les travailleurs saisonniers sont des proies particulièrement faciles pour ces rapaces que sont les patrons. Mais les saisonniers qui travaillaient sur des domaines dans les Bouches-du-Rhône ont montré que la lutte collective pouvait obliger les patrons à reculer et à tenir compte des droits des salariés. Une leçon à suivre...

Sophie FALON

• Incendies d'été

Aussi une affaire de moyens

Que des incendies éclatent en été dans le midi, ce n'est pas le plus surprenant. Que, chaque année, les pouvoirs publics feignent de découvrir l'ampleur que cela peut prendre, ce n'est pas non plus surprenant : il y a bien d'autres domaines, en matière de services publics, où l'État ne remplit pas, ou bien mal, le rôle qui devrait être le sien.

Cet été encore, on a donc vu des dizaines de milliers d'hectares de forêts partir en fumée, des habitations aussi, situées dans des endroits dangereux, ou devenus tels parce que mal entretenus ou habités seulement quelques mois par an. À nouveau, des pompiers ont trouvé la mort, cette fois à Calvi, dans le crash de leur Canadair. Dans l'attente des résultats de l'enquête sur ce drame, ces avions anti-incendie restent au sol. Cela complique encore la tâche des pompiers, qui semblent d'ailleurs peu nombreux, au point que certains ont déclaré n'avoir dormi que quelques heures en quatre jours et que le porte-parole des pompiers des Bouches-du-Rhône a déclaré : « C'est l'ensemble des moyens qu'il faut augmenter ».

Faudrait-il plus d'avions, plus de pompiers civils ? Mais, rétor-

quent les autorités, ils ne seraient utilisés que quelques semaines par an, et cela coûterait fort cher à la collectivité. La belle affaire ! Depuis quand ceux qui nous gouvernent exigent-ils la même chose de l'armée, par exemple ? Depuis plus d'un demi-siècle, où et quand cette armée aurait-elle trouvé à être employée d'une façon qui, même de loin, ait l'air d'une défense de la population ? Aucun ministre ne s'aviserait de poser la question, tant la réponse est évidente : cela fait des dizaines d'années que l'armée gaspille l'argent public, car le fait de servir à subventionner les fabricants d'armement ne peut en aucun cas être assimilé à une œuvre d'intérêt public.

Sur le site internet du SIRPA, le service d'information des armées, on apprend que, parmi leurs missions, les pompiers militaires de l'armée de l'air ont celles d'« intervenir contre les feux de forêt ». Le SIRPA cite, en s'en félicitant, un cas de coopération entre pompiers civils et militaires, en temps normal. Mais, au fait, quand a-t-on vu pour la dernière fois l'armée de l'air mettre ses énormes moyens au service de la lutte contre les incendies dans le Midi ?

P.L.

• Mesures pour les riches

Le patriotisme de la richesse

Juste avant de se mettre en vacances, le gouvernement a annoncé une série de mesures qu'il comptait prendre.

La première concerne l'impôt sur la fortune à propos duquel Breton, le ministre des Finances, déclarait il y a un mois qu'il était « un impôt de plus sur les économies et le logement de nos concitoyens qui sont loin d'être tous fortunés ». Sensible semble-t-il à cette injustice, de Villepin prévoit donc d'augmenter l'abattement sur la résidence principale, actuellement de 20 %, à 30 ou 50 % et de fixer une limite à cet impôt en fonction du revenu imposable. Et puis, sous prétexte de « renforcer l'indépendance des entreprises » le gouvernement envisage de ne plus faire entrer dans le calcul de l'ISF les sommes détenues en actions, à condition qu'elles aient été gardées plus

de 15 ans. Ces mesures permettraient de diminuer le nombre de personnes assujetties à l'ISF, un nombre en forte augmentation du fait, entre autres, de la hausse de l'immobilier.

Villepin a annoncé qu'il entendait aussi diminuer sans condition la taxation des profits faits lors de la vente d'actions ainsi que la taxation des profits réalisés par les entreprises lors des cessions de titres de participation.

Et comme si tout cela ne suffisait pas encore, une des autres pistes évoquées concerne la taxe professionnelle. Cette ressource importante pour les communes devrait voir son plafond baisser et les exonérations dont bénéficient les patrons sur leurs investissements nouveaux être prolongées

Et en plus, Villepin vou-

drait nous convaincre que des cadeaux pour les riches sont des mesures en faveur de tous, parce qu'en améliorant la santé des entreprises, en rendant leur actionnariat plus stable, on améliorerait le sort des travailleurs. Mais depuis vingt ans que tous les gouvernements ont multiplié les cadeaux fiscaux et se sont mobilisés pour défendre les profits, la situation des classes populaires ne s'est pas améliorée. Au contraire même, chacune de ces mesures permet au patronat de s'enrichir et de récupérer une part croissante des richesses. Les belles paroles pour faire croire aux travailleurs que leurs intérêts sont liés à ceux des plus riches ressemblent de plus en plus à une ritournelle, contredite en permanence par la réalité.

Viviane KAHN

• SNCF

Un service public en peau de chagrin

Sous prétexte d'un déficit de 20 millions d'euros par an sur trois lignes de trains Corail, la SNCF annonce qu'elle réduira sévèrement le trafic sur ces axes si les Conseils régionaux ne paient pas. Elle pratique ainsi un vrai chantage, alors que les Régions protestent à juste titre, en rappelant qu'elles n'ont jamais reçu de la part de l'État les fonds nécessaires au financement de leurs dessertes ferroviaires, comme cela était prévu dans le cadre des accords de régionalisation. En fait, avec les cheminots, les usagers régionaux du chemin de fer se retrouvent à faire eux aussi les frais de la politique de la direction SNCF, qui recherche les économies dans tous les secteurs et de toutes les façons possibles.

Au mois de mars dernier, la SNCF publiait son bilan financier 2004 et se réjouissait de sa bonne santé. Son président Louis Gallois se félicitait devant les membres du conseil d'administration : « En 2004, la SNCF

est bénéficiaire... Elle peut en être fière » et poursuivait : « Dans le transport public, les frontières s'estompent entre l'urbain, le périurbain et le régional, invitant à produire des offres (...) plus riches en terme de services. » Les chiffres publiés alors témoignaient en effet de la bonne santé du Groupe SNCF avec un chiffre d'affaires en nette augmentation, tout comme son bénéfice. Les services des trains express régionaux, globalement, affichaient eux aussi de bons résultats. Le nombre de voyageurs les empruntant était en augmentation, passant de 9,14 milliards de voyageurs/kilomètre en 2003 à 9,56 en 2004. Bref, aucune raison de s'inquiéter sur l'équilibre financier de la SNCF et encore moins de raisons de tailler dans les effectifs des cheminots, dans le nombre de trains circulant sur les lignes secondaires, dans le nombre de gares desservies, etc. Et pourtant, d'ici la fin de l'année, la direction SNCF compte réduire les liaisons

Corail entre Nantes et Lyon (de 37 par semaine actuellement à 16) et celles entre Quimper et Toulouse, via Nantes et Bordeaux (de 68 à 32). Quant à la liaison ferroviaire entre Caen et Tours via Le Mans, elle devrait tout simplement disparaître. Voilà ce qui s'appelle faire « des offres plus riches », comme dit Gallois, en termes de service public !

La SNCF avoue elle-même avoir les moyens financiers de maintenir toutes les lignes existantes, même si les trains qui y circulent ne sont pas bondés. Ce serait la moindre des choses de la part d'un véritable service public, qui devrait être moins préoccupé de résultats financiers que de la qualité du service rendu à la population. Mais lorsque Gallois parle de bénéfice à réaliser, il n'évoque pas un bénéfice social, utile à l'ensemble des usagers, mais bien un profit sonnante et trébuchant. Et tant pis pour le service public.

Lucienne PLAIN



Cette voyageuse de la ligne de Caen fait partie des usagers dont la choix de trains va se trouver réduit par la SNCF.

• Mirecourt (Vosges)

À la MVM, une entreprise de la famille Parisot...

Laurence Parisot, qui vient d'être élue à la tête du Medef, est généralement présentée par les médias comme le PDG de l'IFOP, une « self-made woman » en quelque sorte. La réalité est autre : tout comme son prédécesseur était l'héritier de la famille de Wendel, Parisot est membre d'une famille qui figure au 233^e rang dans le classement des fortunes professionnelles de la revue *Challenges*.

Le groupe Parisot, le premier constructeur français de meubles, est basé à Saint-Loup-sur-Semouze, en Haute-Saône, mais il possède également une usine de 700 salariés à Mattaincourt, près de Mirecourt, la Manufacture Vosgienne de Meubles (MVM), ainsi que d'autres unités, dont une fabrique de portes de placards à Agen, qui a été attribuée à Laurence Parisot à l'occasion du partage des entreprises familiales, et aussi des usines en Roumanie.

La MVM, qui est échue au frère de Laurence Parisot, est considérée comme une « sale boîte » par les travailleurs de la région de Mirecourt. Les salaires y sont très bas – certains, sans les primes, sont en dessous du smic –, au point que des intérimaires ne soient pas intéressés par l'embauche qui leur est proposée car ils y perdraient plusieurs centaines d'euros ! Des travailleurs handicapés, très mal payés, doivent effectuer le même travail que les autres. Les

effectifs sont au minimum, la pression est très forte, les conditions de travail pénibles, notamment en fin de chaîne où il y a de gros colis à porter.

Il y a deux ans, la MVM a supprimé 130 emplois après avoir investi 15 millions d'euros dans de nouvelles machines.

L'atelier qui fabrique les cuisines intégrées vient d'être filialisé avec une centaine de salariés, ce qui nourrit les inquiétudes des travailleurs sur l'avenir.

Sous prétexte d'un déficit de 12 millions d'euros (alors que le groupe Parisot est bénéficiaire), la direction de la MVM impose depuis le 1^{er} février une nouvelle organisation du travail qui oblige les travailleurs à faire cent heures supplémentaires non payées par an. C'était cela ou la suppression de divers acquis, et la direction s'est appuyée sur la signature du syndicat maison, baptisé « Solidarité », passant outre l'opposition des syndicats CGT et CFDT, majoritaires dans l'entreprise. La direction a également réduit de dix minutes le temps de pause en production.

« La liberté s'arrête où commence le code du travail », dit Laurence Parisot. Ce qui se passe à la MVM donne un bon aperçu de ce que veut la nouvelle présidente du Medef lorsqu'elle se targue de « modernisation ».

Correspondant local

• Alstom-Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire)

Les travailleurs polonais ont gagné !

Les travailleurs polonais ont cessé le 3 août la grève de la faim qu'ils avaient entamée six jours plus tôt pour réclamer le paiement de leurs salaires. Cette grève de la faim faisait suite à une grève d'une semaine. Employés d'une société polonaise, ils travaillaient pour la Gestal, une entreprise nazairienne, elle-même sous-traitante des Chantiers de l'Atlantique. Après la défaillance de la société polonaise, ni la Gestal, ni les Chantiers de l'Atlantique ne voulaient assurer ces salaires disant que le problème serait réglé en Pologne après le rapatriement des salariés concernés.

Les grévistes, soutenus par la CGT, se sont installés sur les marches de l'hôtel de ville de Saint-Nazaire, pour signifier clairement qu'ils comptaient que les autorités locales prennent leurs responsabilités. Ils y ont reçus le soutien de nombreux Nazairiens qui se sont relayés jour et nuit à leurs côtés. Le maire socialiste, qui n'avait pas jugé bon d'avoir le moindre mot de soutien à leur égard, a dû trouver qu'en pleine saison touristique le mouvement était mal venu ;



d'autant qu'il était prévu une diffusion de tracts et une pétition à l'entrée des « Escales », la plus grosse manifestation de la ville, pour laquelle des milliers de visiteurs étaient attendus dans le week-end.

Toujours est-il que le 3 août, au cours d'une réunion qui s'est tenue à la mairie, les grévistes ont appris que la Gestal était d'accord pour leur payer les sommes dues, mais seulement à leur retour en Pologne. Ce qu'ils ont refusé. Finalement ils toucheront leur dû à Saint-Nazaire. Les grévistes n'ont pas obtenu que leur contrat soit maintenu jusqu'à son terme (en septembre), mais ils ont considéré que tou-

cher la totalité du salaire des deux mois travaillés était une victoire et ils ont décidé de se réalimenter.

En tout cas c'est la première fois que des salariés étrangers des chantiers de l'Atlantique en butte à un refus de paiement de salaire finissent par en toucher l'intégralité. Jusque-là les salariés grecs, indiens et roumains victimes de semblables escroqueries étaient retournés au pays en n'en ayant reçu qu'une partie. Avoir fait céder les patrons et les pouvoirs publics qui voulaient les renvoyer chez eux sans rien de plus, c'est une victoire.

Correspondant LO

• **Gennevilliers**

Protestation contre l'expulsion d'une mère de famille de son logement

Le mardi 2 août, une femme avec ses quatre enfants âgés de 7 mois à 17 ans ont été expulsés du quatre-pièces où ils logeaient, dans la cité du Luth à Gennevilliers.

L'OGIF, le bailleur qui a obtenu son expulsion, lui reprocherait une dette contractée par sa mère décédée depuis 1997, mais qui habitait ce même logement. D'après ses proches, le reliquat de cette dette s'élèverait à environ 1 000 euros.

Indignées par cette expulsion, les associations du quartier ainsi que la mairie ont contribué à rouvrir l'appartement... pour quelques heures seulement, car pendant que cette femme de 36 ans était convoquée à un entretien avec un représentant assistant social du bailleur, une porte anti-squat était installée sur son logement.

Depuis, les associations, la mairie, le conseiller général (PCF) se sont mobilisés pour faire signer une pétition dans le quartier et sur le marché afin de demander que cette famille soit réintégrée dans son logement.

« *L'accompagnement social des familles en difficulté fait partie intégrante de la prestation des bailleurs* », peut-on lire sur le site de l'OCIL. Les bailleurs comme l'OGIF reçoivent régulièrement des subventions de la part des collectivités locales. Mais avec quelle contrepartie ? Pour l'instant, les habitants du quartier ont surtout vu comment se comportait un bailleur sans scrupules.

Suite aux démarches du lundi 8 août avec la préfecture, une nouvelle réunion est prévue avec le bailleur. Celui-ci semble vouloir reculer pour trouver une solution. Mais pour faire réintégrer cette famille dans son logement, il faudra que la protestation s'amplifie encore.

Correspondant local

• **Belgique**

Volkswagen Forest – Bruxelles

Menaces contre les travailleurs et hausse du cours de l'action

De janvier 2001 à octobre 2004, le cours des actions de Volkswagen a régressé de 42 %. Mais depuis trois mois il a rebondi de 37 % ; en fait, depuis que la direction de VW a annoncé des mesures de réduction des coûts encore plus rigoureuses que les précédentes.

Certains dirigeants préconisent même que le plus grand groupe automobile européen supprime 30 000 emplois (sur les 343 000 que compte le groupe international) et ferme des sites de production, notamment l'usine de Forest-Bruxelles (5 700 salariés).

Pourtant l'entreprise est toujours bénéficiaire, même si les profits déclarés sont actuellement en baisse : près de 3 milliards d'euros en 2001 et encore 716 millions en 2004. D'ailleurs, sur la base des résultats du premier semestre, la direction annonce une remontée de ses profits pour 2005.

Comme cela a déjà eu lieu les années précédentes, ces menaces de fermeture peuvent très bien faire partie d'une mise en condition pour imposer un nouvel accroissement de la productivité et des profits, par des compressions d'effectifs, des réductions de salaires et encore plus de flexibilité, dans les usines du groupe comme chez les sous-traitants. Mais il n'est pas exclu que la nouvelle direction aille plus loin, y compris en supprimant des usines, notamment en Belgique, où tout le monde se souvient encore de la fermeture de Renault Vilvorde en 1997.

Ces derniers mois, la direction du groupe VW a été décapitée par des scandales, qui ont aussi éclaboussé la direction du syndicat allemand IG Metall.

Maintenant, aux dires de la presse, les nouveaux dirigeants du groupe VW se passeraient bien de la concertation instituée avec les syndicats, même quand ceux-ci sont à la botte des dirigeants et des actionnaires.

Voilà les raisons qui ont conduit à ce que la fermeture de l'entreprise pour les vacances de juillet se fasse pour tous dans l'angoisse.

Certains dirigeants syndicaux belges ont affirmé que VW-Forest ne fermera pas, que la direction a démenti la rumeur et que des négociations sont en cours ! Mais comment les croire, alors que ces délégués principaux relaient depuis des années les exigences de la direction pour faire accepter l'accroissement de la productivité, sous prétexte de rester compétitif et conserver la production en Belgique ? Tout ceci n'a pas empêché l'ex-délégué principal de Renault-Vilvorde, qui avait en son temps accepté toutes les concessions et qui est maintenant un des dirigeants de la FGTB-Métal, de déclarer que l'acceptation par les ouvriers de toutes les mesures d'accroissement de la productivité ne suffirait pas forcément pour que les patrons ne ferment pas une

entreprise.

Mais aucun de ces dirigeants syndicaux n'a proposé aux travailleurs de l'automobile de se préparer à se battre, contre les licenciements partiels, les réductions de salaires, la flexibilité et contre une éventuelle fermeture de l'entreprise.

Ce serait pourtant la seule perspective réaliste. D'autant plus que les ouvriers de VW ne sont pas seuls et isolés. En février 2005, les dirigeants des groupes automobiles en Belgique, Ford, Opel, Volvo et Volkswagen, déclaraient – ensemble – à la presse qu'ils exigeaient une baisse des charges salariales de 10 % à 12 %, sous peine de délocalisation !

Alors, que ce soit par des baisses de salaires, des compressions d'effectifs, le recours massif à la flexibilité ou la fermeture d'usines entières, tous les travailleurs de l'automobile sont menacés. C'est donc ensemble qu'ils doivent résister.

Correspondant local

• **STMicroelectronics (Maroc)**

Pour le respect des libertés syndicales

STMicroelectronics est une entreprise multinationale, d'origine franco-italienne, qui fabrique des semi-conducteurs. Largement subventionnée par les États français et italien, elle a annoncé le 16 mai dernier un plan de 3 000 licenciements aux États-Unis, en Europe et en Afrique du Nord.

À Rabat, au Maroc, STMicroelectronics emploie 170 ingénieurs. Cette année, la direction a décidé de bloquer leurs salaires, pourtant déjà moitié moindres que ceux perçus en France pour la même qualification. Des salariés, qui dénoncent aussi les conditions de travail qu'ils subissent, ont décidé de se réunir dans les locaux de l'UMT (un des syndicats marocains) de Rabat. Ils ont créé leur syndicat et élu un bureau syndical.

C'en était trop pour la direction qui, le lendemain, a déclaré « l'état d'alerte ». Représentée par un ex-petit chef du site STMicroelectronics de Grenoble, elle n'a pas supporté que des salariés s'organisent pour

réclamer des augmentations de salaire et le respect de leur personne. Elle s'est même vantée de n'avoir pas à supporter de syndicat sur aucun de ses trois sites au Maroc. Après avoir fait du chantage à la fermeture auprès des salariés, s'ils s'obstinaient à revendiquer des augmentations de salaire, elle a licencié deux délégués le 26 juillet dernier, avec l'aval des autorités qui, au Maroc comme en France, sont au service du patronat.

Les problèmes de nos collègues de Rabat ne sont pas résolus et ce ne sont pas les commissions et autres « groupes de réflexion » que la direction veut mettre en place qui les résoudreont. En France et en Italie, des syndicats ont dénoncé ces pratiques. Une partie des travailleurs de Rabat ont pris la mesure de la brutalité de la direction. Ils sont loin d'être abattus et n'ont certainement pas encore dit leur dernier mot.

Correspondant LO

• **Bayer CropScience - Lyon**

Refus de la délation organisée

Pour se mettre en conformité avec une loi américaine de sécurisation des marchés boursiers, qui a été adoptée suite au scandale déclenché par l'affaire Enron, le groupe Bayer CropScience se propose de mettre en place un « programme de conformité légale et de responsabilité professionnelle ». Dans les 27 pages du programme sont définis les devoirs des salariés, dans leur vie professionnelle comme dans leur vie personnelle.

Le texte stipule que le salarié ne doit pas ternir par son comportement la réputation de Bayer, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de l'entreprise. Et, afin que règnent la loi et la morale Bayer, un numéro vert doit être mis à disposition des salariés pour qu'ils puissent se dénoncer mutuellement, anonymement, une délation organisée en quelque sorte.

Une autre perle du genre stipule qu'au cas où un salarié serait entendu dans le cadre d'une enquête de justice, il

devrait d'abord se mettre en relation avec le service juridique de l'entreprise. Ce qui signifie qu'il lui faut d'abord discuter de son témoignage avec l'entreprise avant de le faire auprès de la justice.

Pour le porte-parole de Bayer, tout ceci ne pose aucun problème et aurait dû être accepté par les syndicats qui, au contraire, et à juste raison, ont réagi négativement. Lors de la dernière réunion entre la direction et les syndicats, le 22 juillet, ceux-ci ont refusé d'avaliser ce plan. La CGT a décidé depuis de porter l'affaire en justice, pour demander l'annulation de ce code et la suspension de son application prévue pour le 1^{er} septembre.

Mais faut-il que les plaignants aillent discuter d'abord avec le service juridique de Bayer ?

Viviane LEYGUES

• Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris

Effectifs en baisse, charge de travail en hausse

À la Sécurité sociale, dans la branche famille, des négociations ont lieu entre le gouvernement et la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) pour signer la nouvelle « Convention d'objectifs et de gestion » pour les trois ans à venir.

Le ministère demandait initialement 1 500 suppressions de postes (il y a 35 000 agents CAF), et la CNAF en propose 500, voire 900. En attendant que l'un des deux craque, le directeur de la Caisse de Paris (1 340) s'est empressé d'annoncer au CE de juin la suppression de 58 postes, dont 25 en Action sociale, assistantes sociales, travailleurs sociaux. Ce personnel est repris par la Ville de Paris, mais n'assumera plus de la même manière le suivi des familles en difficulté.

Huit postes seraient supprimés parmi les techniciens prestations, les autres postes se répartissant dans différents services.

À ces 58 suppressions de postes s'ajoutent plus de 30 départs en retraite depuis le 1^{er} janvier 2005, qui ne seront pas remplacés.

Ces suppressions interviennent alors que le nombre d'allocataires est en augmentation (+ 11 377 pour Paris) – hausse provenant de la prise en charge des fonctionnaires et du nombre croissant de Rmistes.

La charge de travail est déjà plus que conséquente, et les employés ne voient pas trop comment ils feront face à ce manque d'effectif. À moins de préparer contre la politique de la direction une rentrée capable de renverser la tendance...

Correspondant LO

Hôpital... au bord de la faillite !

Les problèmes liés au manque de moyens dans les hôpitaux demeurent. On ne compte plus les difficultés, médiatisées ou non, liées au manque de personnel et de moyens.

C'est ce que dénonce la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui regroupe en association plus de mille établissements hospitaliers du secteur public. Elle indique que « la situation budgétaire est calamiteuse. Elle n'a jamais été aussi mauvaise depuis 1945 ! Les deux tiers des établissements sont dans le rouge. » Depuis maintenant de nombreuses années les hôpitaux, pour pouvoir respecter les budgets alloués, pratiquent un



report de charge d'une année sur l'autre. Cela consiste à faire passer des dépenses du budget

en cours à la charge de l'année suivante, quitte pour les hôpitaux à vivre à « crédit » ou à reporter des achats et des travaux prévus pour assurer le fonctionnement de l'hôpital. La FHF estime entre 400 et 500 millions d'euros les dépenses de 2004 ainsi reportées sur 2005. Et cette année les reports de charge devraient encore doubler, pour atteindre le milliard d'euros.

Ainsi, la Fédération Hospitalière de France évalue à 4,32 % l'augmentation nécessaire du budget des hôpitaux en 2006 afin d'apurer les reports de charge non couverts en 2005 et d'assurer le maintien des moyens actuels. Cela serait un minimum encore bien insuffi-

sant au regard des besoins réels.

La politique des gouvernements qui se succèdent consiste depuis longtemps à diminuer au maximum les dépenses publiques utiles à la population. Leur mépris pour les problèmes de santé n'a pas de borne. Sans doute rêvent-ils de voir le budget des hôpitaux réduit à des opérations de mendicité télévisées, telles que l'opération « Pièces jaunes » et autres « Téléthon ». Ou bien vont-ils demander à la population de « reporter » aussi ses maladies et autres accidents à l'année prochaine ?

Pierre CUMIN

• Urgences hospitalières

Croiser les doigts ne suffit pas

La situation aux urgences des hôpitaux serait, disent les autorités, « en passe de devenir satisfaisante ». En clair : il n'y a pas eu de catastrophe, comme lors de la canicule de 2003.

Pour les médecins urgentistes, c'est parce que l'été est finalement assez clément qu'ils arrivent encore à faire face.

Mais si la température se remet à grimper, là cela n'ira plus. Et ces médecins dénoncent à juste titre le manque permanent de personnel dans les hôpitaux, notamment dans les grandes villes.

Si cela ne tourne pas au drame cet été, ce sera grâce à la météo, pas à cause du gouvernement.

• Centre Hospitalier Esquirol – Limoges

Après l'agression de deux infirmières, la direction minimise les faits

La direction de l'hôpital Esquirol à Limoges a tenté d'étouffer au maximum l'affaire de l'agression des deux infirmières par un patient de l'UPJ (Unité de psychiatrie judiciaire) du pavillon Bergouignan (voir LON° 1931).

Alors que l'évasion du patient de la maison d'arrêt, hospitalisé dans cette unité, a eu lieu dans la nuit du 29 au 30 juillet, le personnel n'a été vraiment informé que le mercredi 3 août, jour où les syndicats ont demandé à la direction de s'expliquer et de réunir un CHSCT. Les médias locaux ont donné l'information ce jour-là, à la suite d'un communiqué de la CGT (les deux autres syndicats ne souhaitaient pas que l'information sorte de l'hôpital,

sauf si cela venait de la direction). Alors qu'il y avait encore un détenu dans le pavillon, l'équipe a dû continuer à effectuer la nuit en sous-effectif.

Dans les journaux et à la télé, le directeur a ensuite minimisé les faits, en parlant de « pression » exercée sur les infirmières, alors que l'une d'elles a eu une lame de couteau placée sur le cou pendant que l'autre était contrainte de vider les poches de leurs blouses. Il a aussi accusé la CGT, qui dénonçait le manque de personnel, de malhonnêteté, en prétendant que l'effectif cette nuit-là était de quatre et non de trois. Une patiente en hospitalisation sous contrainte, actuellement en soins au CHU, est assistée jour et nuit par un infirmier du pavillon. Pour lui, l'infirmière

présente auprès d'elle, dans un autre hôpital, était bel et bien... le quatrième infirmier de Bergouignan ! Finalement, en dernier recours, après avoir reconnu qu'il n'y avait que trois soignants, le secrétaire de l'ARH et la direction ont fini par produire un vieux compte-rendu du conseil d'administration qui aurait entériné l'effectif de trois...

Vendredi 5 août, deux émissaires du ministre de la Santé sont venus à l'hôpital. Ils ont rencontré le personnel du pavillon et les représentants syndicaux. Ils ont « écouté » tout le monde, pris des notes. « On transmettra au ministre » ou bien « le plan santé mentale apportera des réponses ». Parmi le personnel, même si certains pensent qu'ils « se sont un peu

remués », personne n'attend grand-chose et ce qui prévaut c'est l'inquiétude pour l'avenir.

Une réunion des directeurs des Centres Hospitaliers Spécialisés (CHS) du pays avec le ministre de la Santé est prévue mardi 9 août. On doit discuter de l'opportunité de soigner les détenus souffrant de troubles psychiatriques dans des unités spéciales plutôt que dans les CHS. Mais, outre que c'est là une façon d'éviter les vrais problèmes, il y en a encore aucune de construite. Le manque de moyens, notamment humains, dans les hôpitaux est lourd de conséquences pour tous : patients et personnel. Et dans les hôpitaux psychiatriques cela peut aboutir à des drames sordides.

Correspondant L.O

• Il y a 60 ans

Hiroshima et Nagasaki

Il y a soixante ans, le monde a pris conscience de la formidable capacité de destruction des armes nucléaires. Depuis, cette prise de conscience fait partie de notre univers mental. La guerre atomique a plusieurs fois été présentée comme un risque imminent, au cours de la Guerre Froide. On en a parfois évoqué la possibilité lors des guerres de libération de peuples colonisés. C'est encore son spectre que les grandes puissances utilisent pour revendiquer le monopole nucléaire, parlant cyniquement de « non-prolifération de l'arme atomique ».

Ces jours-ci, c'est le battage médiatique autour des capacités nucléaires, réelles ou supposées, de l'Iran. Ces quinze dernières années, le péril venait plutôt de la Corée du Nord. Avant, on avait montré du doigt l'Irak de Saddam Hussein, et bien d'autres États du Tiers Monde qui étaient dénoncés comme de potentiels fauteurs de guerre atomique.

Il n'empêche que jusqu'à présent les États-Unis sont les seuls à avoir réellement utilisé la bombe atomique, il y a soixante ans, à Hiroshima et Nagasaki. Et ce seul fait montre toute l'hypocrisie des dirigeants de la première puissance impérialiste mondiale quand ils dénoncent les « armes de destruction massive » de tel ou tel État du Tiers Monde.

Il n'empêche aussi que la France, dont le président Mitterrand fit couler le navire Greenpeace, le *Rainbow Warrior* parce qu'il aurait pu troubler ses essais nucléaires à Mururoa, et dont le successeur, Chirac, fit reprendre ces essais en 1995, est assez mal placée pour donner des leçons à l'Iran, ou à d'autres, sur ce sujet.

Le 6 août 1945, un bombardier américain largua une seule bombe, mais une bombe atomique, sur la ville japonaise d'Hiroshima. En quelques secondes, cette ville industrielle était rasée. 150 000 personnes périrent. Le 9 août, une seconde bombe atomique était lancée sur Nagasaki, faisant plus de 70 000 morts.

La plupart des articles et les émissions de télévision qui commémorent le soixantième anniversaire de cette hécatombe expliquent que, si les dirigeants américains ont décidé d'utiliser la nouvelle arme atomique tout juste mise au point contre ces deux villes, c'était pour mettre plus vite fin à la guerre mondiale. C'est une contre-vérité.

Que la décision du président Truman d'utiliser l'arme atomique n'ait pas été prise pour des raisons militaires, c'est ce que confirme dans ses mémoires l'amiral Leahy, chef d'état-major de Roosevelt puis de Truman : « *L'utilisation à Hiroshima et Nagasaki de cette arme barbare ne nous a pas aidés à remporter la guerre (...). En étant le premier pays à utiliser la bombe atomique, nous avons adopté (...) la règle éthique de barbares.* »

La puissance dévastatrice de la bombe atomique aida les dirigeants japonais à faire accepter à leur peuple une capitulation sans condition qu'ils avaient jusque-là refusée.

Mais, quoi qu'ils aient dit, ils étaient prêts à capituler dès mai-juin 1945, à la seule condition que les Alliés acceptent le maintien de l'empereur. Et de leur côté les États-Unis étaient prêts à faire cette concession. Un rapport du Département d'État avait souligné dès 1943 que le maintien de l'institution impériale serait un « *facteur important en vue de l'établissement d'un gouvernement d'après-guerre stable et modéré.* »

Or il y avait un risque sérieux que l'appareil d'État japonais

s'effondre à la suite de la capitulation, avant que les troupes américaines ne débarquent (elles étaient encore à 500 km), contrairement à l'Allemagne qui était totalement occupée, et donc sous contrôle, au moment de sa capitulation.

Mais les États-Unis poursuivaient d'autres objectifs que de hâter la capitulation du Japon. Comme tous leurs alliés, y compris l'URSS de Staline, ils étaient hantés par la crainte qu'une profonde révolte ne soulève les peuples, particulièrement ceux des puissances vaincues, contre la bourgeoisie et les dirigeants responsables de cette guerre qui avait causé tant de souffrances et d'horreurs.

Ils craignaient l'éclatement de troubles révolutionnaires semblables à ceux qui avaient marqué la fin de la Première Guerre mondiale. L'ordre social en avait été dangereusement déstabilisé. La Révolution russe avait ouvert une longue période d'instabilité, de mouvements révolutionnaires, d'insurrections et de guerres civiles, et de soulèvements contre l'impérialisme dans les pays pauvres ou colonisés.

À bien des égards le Japon ressemblait d'ailleurs à la Russie de 1917 : des millions de paysans maintenus sous le joug d'une structure sociale arriérée, des classes dominantes pleines de morgue, un régime militariste et bureaucratique sur le point d'être vaincu, une classe ouvrière surexploitée mais moderne et très concentrée.

C'était déjà pour prévenir tout esprit de révolte chez les opprimés que les États-Unis et l'Angleterre avaient pratiqué les bombardements terroristes contre les villes allemandes et japonaises, dès que leurs avions avaient pu les atteindre. En février 1945 Dresde, ville sans intérêt militaire qui abritait des dizaines de milliers de réfugiés, avait été rasée. Il y aurait eu 135 000 morts, presque autant qu'à Hiroshima. Mais il avait

fallu déployer plusieurs milliers de bombardiers et de chasseurs, lancer 650 000 bombes incendiaires et des dizaines de milliers de bombes classiques pour obtenir le même résultat qu'un seul avion porteur d'une bombe



Des habitants d'Hiroshima grièvement brûlés n'ont plus la force de se déplacer.

• Vaticannerie

Quand la pêche est permise

Le Vatican vient d'annoncer qu'il allait multiplier les « indulgences » à l'occasion de la visite du pape du 21 au 28 août à Cologne, dans le cadre des « *journées mondiales de la jeunesse* ».

Cette mesure, qui assurera nous dit-on une rémission partielle de leurs péchés aux jeunes qui se rendront à ce rassemblement rituel, en présence du nouveau pape, est sans nul doute destinée à attirer la jeune clientèle des pêcheurs et autres pécheresses. Un peu comme si on offrait une pinte gratuite à ceux qui se rendent à la traditionnelle fête de la bière à Munich, en Bavière.

Les clients sont donc avertis : même s'ils ont péché, leur fautes seront effacées, à condition, précise le décret du Vatican, qu'ils aient participé aux « dévotions » liées aux diverses célébrations prévues

durant la kermesse papale. Mais même ceux qui ne pourront s'y rendre bénéficieront d'indulgences, seulement partielles toutefois ; à condition encore qu'ils y participent par la pensée au travers de « ferventes prières », miracle des télécommunications célestes.

L'offre est alléchante, puisque ces « indulgences » permettraient aux pêcheurs, selon le dogme, de bénéficier après leur mort d'une remise de peine, en réduisant leur temps de pénitence au purgatoire.

Cette pratique n'est pas nouvelle. Au Moyen Âge, les papes et leurs subalternes en faisaient trafic, vendant des indulgences contre monnaie sonnante et trébuchante, ce qui permettait d'acheter sa place au paradis comme on achète une place de parking ou sa résidence secondaire. Cela permit à l'Église de l'époque de se payer des lieux de culte dernier cri. L'affaire fit même scandale, puisque ce fut, entre

autres, sur cette question de vente des « indulgences », c'est-à-dire de places « clé-en-main » au paradis, que Luther protesta et rompit avec la papauté au XVI^e siècle.

Aujourd'hui, cette papauté renoue avec la tradition. Et si elle ne fait plus commerce « d'indulgences », elle en fait un argument de vente pour attirer des jeunes, ce qui n'est guère mieux. Le cardinal qui a signé le décret annonçant cette mesure est doté du titre de « grand justicier » auprès du pape. Un nouveau Zorro en quelque sorte.

Notons simplement que, le jour même où les gazettes relaient ces péripéties de la vie dévote, elles nous informaient que la navette spatiale Discovery avait réussi son atterrissage sans encombre.

Nous vivons une époque moderne... dans laquelle il existe encore trop de toiles d'araignées.

Jean-Pierre VIAL



atomique de 4,5 tonnes.

L'utilisation de la bombe atomique fut une gigantesque et effrayante démonstration de force des États-Unis : à l'égard du peuple japonais d'abord, qu'il contraignit à accepter le maintien de l'empereur et de l'appareil d'État qui l'avait mené à la catastrophe ; à l'égard de l'Union soviétique, alliée alors mais héritière lointaine de la Révolution russe ; enfin à l'égard des travailleurs et des peuples opprimés du monde

entier tentés de se révolter. À tous ceux-là, la menace de la terreur nucléaire devait inspirer le respect de l'ordre impérialiste.

Le feu nucléaire qui s'abattit sur Hiroshima et Nagasaki éclaire le vrai visage de la prétendue « croisade des démocraties contre le fascisme » qu'aurait été – pour les défenseurs des puissances capitalistes alliées – la Seconde Guerre mondiale.

Vincent GELAS